



AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE CONCERNANT L'IMMEUBLE SITUÉ AU 190, CHEMIN CYRILLE-BEAUDRY

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil municipal, le **4 avril 2018 à 19 h 30** à la Mairie de Saint-Paul, 18, boulevard Brassard, Saint-Paul.

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante:

Nature et effets:

L'implantation du bâtiment complémentaire (garage privé isolé) projeté est non conforme. La marge avant du bâtiment complémentaire sera de 5 mètres alors que la réglementation municipale exige une marge de huit (8) mètres.

Identification du site concerné:

La propriété visée par la demande est le lot 3 829 550 du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Joliette, portant le numéro civique 190, chemin Cyrille-Beaudry, Saint-Paul.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

DONNÉ à SAINT-PAUL, ce DIX-NEUVIÈME jour du mois de MARS deux mille dix-huit.



Directeur général et secrétaire-trésorier
M^e Richard B. Morasse, MBA